

PROCES VERBAL DU SYNDICAT MIXTE DU BORDELAN DU MERCREDI 9 AVRIL 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 18 titulaires

Nombre de présents : 10

Nombre d'exprimés : 13

Le Comité syndical s'est réuni en séance publique, Salle Chardonnay à la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées à ANSE, le mercredi neuf avril deux mille vingt-cinq à onze heures.

Étaient présents :

Délégués du Département : Daniel POMERET, Michel THIEN, Valérie DUGELAY, Martine PUBLIÉ (titulaires)
Christian VIVIER MERLE (suppléant)

Délégués de la CCBPD : Jacques PARIOST, Jean-Luc LAFOND (titulaires)
Xavier FELIX (suppléant)

Délégués de la CAVBS : Edith LAFORET (titulaire), Jean-Pierre DUMONTET (suppléant)

Absents Excusés :

Délégués du Département : Béatrice BERTHOUX, Bruno PEYLACHON (titulaires)
Sylvie EPINAT, Daniel JULLIEN (suppléants)

Délégués de la CCBPD : René BLANCHET, Gérard CHARDON, Laurent DUBUY, Christian GALLET, Marie-Pierre TEYSSIER (titulaires)
Pascale BAY, Luc FERJULE, Marie-Claire PAQUET (suppléants)

Délégués de la CAVBS : Gaëtan LIEVRE, Thomas RAVIER, Pascal RONZIERE (titulaires)
Ghislain DE LONGEVIALLE (suppléant)

Délégués de la Métropole : Pascal DAVID (titulaire)
Gilbert-Luc DEVINAZ (suppléant)

Pouvoirs :

Délégués de la CCBPD :

- Marie-Pierre TEYSSIER donne pouvoir à Daniel POMERET
- René BLANCHET donne pouvoir à Jean-Luc LAFOND

Délégués de la CAVBS :

- Thomas RAVIER donne pouvoir à Edith LAFORET

Jacques PARIOST est désigné Secrétaire de séance.

La majorité des membres en exercice assiste à la séance.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le Procès-Verbal du 12 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Dressé par Madame Sylvie CRUSSARD, Trésorière Principale, ayant exercé du 1^{er} janvier 2024 au 2 janvier 2025 et par Monsieur Philippe PREMEL, Trésorier Principal, exerçant à compter du 3 janvier 2025

Le compte de gestion présentant le même résultat que le compte administratif, il est proposé au comité syndical de donner quitus de sa gestion au comptable public.

Le comité syndical donne quitus.

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le Président présente les flux réalisés en section de fonctionnement.

Fonctionnement :

En recettes, ont été constatés 25 200 euros au titre des participations des membres ainsi que la participation exceptionnelle de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône à hauteur de 35 000 euros, soit un total de participations de 60 200 euros.

S'ajoutent 8 euros en recettes constatés au chapitre 75.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 13 069,85 euros correspondant aux frais de fonctionnement courants :

- Location de sanitaires secs et de bennes à déchets : 8 862,79 euros,
- Assurances : 2 207,06 euros,
- Frais de gestion de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées : 2 000 euros.

S'ajoutent 5 182,76 euros en opérations d'ordre au titre des amortissements.

Le résultat de l'exercice en section de fonctionnement est excédentaire à hauteur de 41 955,39 euros en 2024, augmentant le résultat cumulé reporté qui s'élève ainsi à 183 035,14 euros.

Budgété	Réalisé	Disponible	Taux de consommation
---------	---------	------------	----------------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Budgété	Réalisé	Disponible	Taux de consommation
60632 - Fournitures de petit équipement	800,00	0,00	800,00	0%
61358 - Autres	10 000,00	5 738,72	4 261,28	57%
61521 - Terrains	5 000,00	0,00	5 000,00	0%
61558 - Autres biens mobiliers	0,00	875,32	-875,32	
6161 - Multirisques	2 500,00	2 207,06	292,94	88%
6188 - Autres frais divers	2 000,00	4 248,75	-2 248,75	212%
6228 - Divers	100 000,00	0,00	100 000,00	0%
6231 - Annonces et insertions	1 000,00	0,00	1 000,00	0%

6232 - Fêtes et cérémonies	600,00	0,00	600,00	0%
Total 011 - Charges à caractère général	121 900,00	13 069,85	108 830,15	11%
6811 - Dotations aux amortissements des immobilisations	15 000,00	5 182,76	9 817,24	35%
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000,00	5 182,76	9 817,24	35%
023 - Virement à la section d'investissement	64 379,75	0,00	64 379,75	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	201 279,75	18 252,61	183 027,14	9%

7473 - Départements	8 910,00	8 910,00	0,00	100%
74751 - GFP de rattachement	9 900,00	9 900,00	0,00	100%
74758 - Autres groupements	41 390,00	41 390,00	0,00	100%
Total 74 - Dotations et participations	60 200,00	60 200,00	0,00	100%
75888 - Autres	0,00	8,00	-8,00	
Total 75 - Autres produits de gestion courante	0,00	8,00	-8,00	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	141 079,75	141 079,75	0,00	100%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	201 279,75	201 287,75	-8,00	100%

Investissement :

En recettes, les subventions des membres, Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées et Département du Rhône, pour le financement des avances et participations à la concession s'élèvent à 400 000 euros.

S'ajoutent :

- 402,55 euros au titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée,
- 5 182,76 euros au titre des amortissements (contrepartie de l'écriture en section de fonctionnement).

En dépenses, une avance de 1 500 000 euros a été versée au concessionnaire d'aménagement. Des travaux d'entretien du plan d'eau (bornes fontaines) ont été réalisés pour 18 369,12 euros.

Le résultat de l'exercice en section d'investissement est déficitaire à hauteur de 1 112 783,81 euros. En tenant compte du report n-1 d'investissement excédentaire, le résultat de la section reste positif à hauteur de 351 398,66 euros.

	Budgété	Réalisé	Disponible	Taux de consommation
SECTION D'INVESTISSEMENT				
2113 - Terrains aménagés autres que voirie	0,00	18 369,12	-18 369,12	
2188 - Autres	43 562,22	0,00	43 562,22	0%
Total 21 - Immobilisations corporelles	43 562,22	18 369,12	25 193,10	42%
2764 - Créances sur des personnes de droit privé	1 900 000,00	1 500 000,00	400 000,00	79%
Total 27 - Autres immobilisations financières	1 900 000,00	1 500 000,00	400 000,00	79%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 943 562,22	1 518 369,12	425 193,10	78%

10222 - FCTVA	0,00	402,55	-402,55	
Total 10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00	402,55	-402,55	
1313 - Départements	200 000,00	200 000,00	0,00	100%
13151 - GFP de rattachement	200 000,00	200 000,00	0,00	100%
Total 13 - Subventions d'investissement	400 000,00	400 000,00	0,00	100%
28171 - Terrains de gisement	0,00	4 937,76	-4 937,76	
2817311 - Bâtiments administratifs	15 000,00	0,00	15 000,00	0%

28188 - Autres	0,00	245,00	-245,00	
Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000,00	5 182,76	9 817,24	35%
021 - Virement de la section de fonctionnement	64 379,75	0,00	64 379,75	0%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 464 182,47	1 464 182,47	0,00	100%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 943 562,22	1 869 767,78	73 794,44	96%

Le Président quitte la salle pour laisser place aux débats. Monsieur Michel THIEN prend la parole pour initier le débat.

Le comité syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2024.

4. AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Les résultats reportés 2024 s'établissent à :

	CA 2024
FONCTIONNEMENT	
Recettes	60 208,00
Dépenses	18 252,61
Résultat de l'exercice	41 955,39
Report n-1	141 079,75
Résultat cumulé	183 035,14
INVESTISSEMENT	
Recettes	405 585,31
Dépenses	1 518 369,12
Résultat de l'exercice	-1 112 783,81
Report n-1	1 464 182,47
Résultat cumulé	351 398,66
Solde de clôture	534 433,80

- Report excédentaire en section de fonctionnement (R002) : 183 035,14 euros,
- Affectation au compte 1068 : 0 euro,
- Report excédentaire en section d'investissement (R001) : 351 398,66 euros

Les résultats étant excédentaires au sein des 2 sections, il n'est pas proposé d'affectation de résultat au compte 1068 en 2025.

Le comité syndical approuve à l'unanimité l'affectation des résultats budgétaires 2024.

5. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le Président procède à la présentation des propositions pour le budget 2025.

Les contributions budgétaires n'ont pas évolué depuis la création du Syndicat. Pour rappel, les montants sont de :

- Département du Rhône : 8 910 €
- Métropole : 990€

- Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées : 9 900 €
- Communauté d'Agglomération de Villefranche sur Saône : 5 400 €

Section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement sont principalement composées de :

- Locations mobilières et d'entretien de terrains,
- Frais d'honoraires pour la réalisation d'études relatives à la définition du mode de gestion du futur port et aux perspectives de développement du site,
- Frais d'assurance,
- Frais de gestion et d'autres frais (annonces et insertions, fêtes et cérémonies, etc.).

En recettes, la participation annuelle des membres est la même qu'en 2024, à hauteur de 25 200 €. En vue d'équilibrer le BP, une participation de 20 000 euros sera affectée en section de fonctionnement par la Communauté d'Agglomération de Villefranche sur Saône.

Soit un équilibre en dépenses et recettes de 228 235,14 euros.

Budget principal

**CRÉDITS
VOTÉS 2025**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

011 - Charges à caractère général	102 000,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	0,00
014 - Atténuations de produits	0,00
65 - Autres charges de gestion courante	0,00
66 - Charges financières	0,00
67 - Charges spécifiques	0,00
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	0,00
DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT (A)	102 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	118 235,14
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 000,00
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT (B)	126 235,14
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (= A + B)	228 235,14

013 - Atténuations de charges	0,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00
73 - Impôts et taxes	0,00
731 - Fiscalité locale	0,00
74 - Dotations et participations	45 200,00
75 - Autres produits de gestion courante	0,00
77 - Produits spécifiques	0,00
RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT (C)	45 200,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT (D)	0,00
002 - Résultat de fonctionnement reporté	183 035,14
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (= C + D + 002)	228 235,14

Section d'investissement :

Les dépenses réelles d'investissement sont composées :

- D'une participation à la SERL à hauteur de 600 000 euros,
- De dépenses d'équipement (immobilisations corporelles) pour un montant de 77 633,80 euros.

En recettes d'investissement, il sera prévu la participation du Département du Rhône et de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées à hauteur de 100 000 euros chacun.

Soit un équilibre en dépenses et recettes d'investissement de 677 633,80 euros.

Budget principal

**CRÉDITS
VOTÉS 2025**

SECTION D'INVESTISSEMENT

16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00
20 - Immobilisations incorporelles	0,00
204 - Subventions d'équipement versées	0,00
21 - Immobilisations corporelles	77 633,80
23 - Immobilisations en cours	0,00
26 - Participations et créances rattachées à des participations	0,00
27 - Autres immobilisations financières	600 000,00
DÉPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (E)	677 633,80
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
041 - Opérations patrimoniales	0,00
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT (F)	0,00
RESTES A REALISER EN DEPENSES (RAR)	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (= E + F + RAR)	677 633,80

10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13 - Subventions d'investissement	200 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (G)	200 000,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	118 235,14
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 000,00
041 - Opérations patrimoniales	0,00
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT (H)	126 235,14
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	351 398,66
RESTES A REALISER EN RECETTES (RAR)	0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (= G + H + 001 + RAR)	677 633,80

Il est rappelé que la commune de ANSE s'est engagée à reverser 3 000 000 euros au titre de cessions. Cette part sera complétée par la subvention du contrat de plan État-région.

Au terme de l'opération, le port sera racheté par le Syndicat. À ce jour, le port est valorisé à 8 000 000 euros.

Il convient de rappeler que cette somme sera également en partie couverte par le droit d'entrée du futur gestionnaire du port.

Le Président précise que le budget sera le dernier sous cette forme dans la mesure où il n'y aura plus de financements en investissement.

Monsieur LAFONT interroge sur la possibilité d'un retour de la Métropole dans le financement du projet. Madame PUBLIÉ complète en précisant qu'il s'agit d'une perspective 2026.

Le comité syndical approuve à l'unanimité le budget primitif 2025.

6. VOTE DES PARTICIPATIONS DES MEMBRES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

Il est proposé de reconduire les participations aux frais de fonctionnement à :

- Département du Rhône : 8 910 €
- Métropole : 990€
- Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées : 9 900 €
- Communauté d'Agglomération de Villefranche sur Saône : 5 400 €

Le comité syndical approuve à l'unanimité la reconduction des participations aux frais de fonctionnement du Syndicat.

7. PARTICIPATION DU SYNDICAT AUX FRAIS DE GESTION PORTES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUJOLAIS PIERRES DORÉES

Il est proposé de fixer cette participation à 2 000 €.

Le comité syndical approuve à l'unanimité le montant de la participation.

8. PRÉSENTATION DU CRAC 2024 DE LA SERL

Le Président donne la parole à Marjorie DUMONT, chargée du pilotage de l'opération à la SERL.

Elle précise que :

- Les dossiers environnementaux sont en bonne avancée. La DREAL avait demandé de faire une concertation en 2024 (faite en juin dernier) et indiqué que la zone humide initialement identifiée n'était pas suffisante (donc à revoir).
- En 2024, la SOREAL a eu l'accord pour la récupération totale des limons du projet (point très positif quant à l'impact carbone du projet).
- Une zone humide a été identifiée pour remplacer celle insuffisante. Un dossier est en cours de montage. Il s'agit d'un site à QUINCIEUX. Un avenant au traité de concession devra être mené pour une prorogation de la durée et un ajustement financier.

L'ajustement de 6 100 000 euros est lié à l'ajout d'études environnementales, la prise en charge du nouveau site de compensation zone humide, l'inflation sur le coût initial des travaux, l'augmentation des frais financiers, etc.

Pour équilibrer le bilan, il y a une revalorisation des recettes notamment en reconsidérant le prix au mètre carré de la zone d'activités d'une part et le prix de rachat du port d'autre part.

Le Président précise que le rachat du port englobe l'ensemble : capitainerie, parking, port, etc.

Enfin, il est précisé que :

- Une étude sur le potentiel touristique sera lancée (modalités de développement),
- Une étude de marché sur le port également,
- Un partenariat avec TP Demain est proposé pour mettre en lumière les démarches d'aménagement responsable envisagé sur le Bordelan.

Le comité syndical donne acte de la présentation du CRAC 2024.

9. POINT D'AVANCEMENT DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE (DAEU)

Actuellement, la fiducie ne concerne que la zone d'activités. Sur la zone de QUINCIEUX, il y aura un suivi à faire sur la zone.

Madame PUBLIÉ demande confirmation qu'il va falloir évaluer le coût d'entretien et de suivi de la zone humide. Marjorie DUMONT confirme que le coût sera à porter sur 50 ans.

Les perspectives pour 2025 sont principalement d'avoir un dépôt du dossier environnemental en juillet au plus tard.

Madame PUBLIÉ interroge sur le délai d'instruction une fois le dépôt fait. Le Président précise que le principal point qui permettra de fixer un calendrier est l'accord de la DREAL sur le dossier environnemental.

Monsieur VIVIER MERLE interroge sur le risque de fouilles archéologiques. Le Président précise que le risque est principalement sur le bord de Saône (un bateau romain par exemple).

Potentiellement, si la zone est délimitée, le reste pourra débuter. Il y aura potentiellement un surcoût.

La méthode retenue pour le traitement de la zone humide de QUINCIEUX est mathématique donc non interprétable et discutable d'appréciation plus subjective (méthode MNFZH* en cours d'étude).

Pour l'acquisition du foncier de la zone, il s'agit de la SAFER Métropole.

Le dossier sera donc intégralement revu pour une cohérence et une complétude parfaite.

La zone de QUINCIEUX est à 6 km du Bordelan en bord de Saône (5 parcelles). Elle est cultivée en fourrage. Plusieurs zones humides sont en dysfonctionnement et susceptibles d'élargissement. Ce projet générera 2.4ha de zone humide.

Une nouvelle procédure pourra être mise en œuvre pour le dossier environnemental. Après le dépôt du dossier, il y aura une double consultation :

- CNPN
- Public (un commissaire, réunion au départ, réunion à la fin)

Martine PUBLIÉ précise qu'il y aura 3 mois assez denses vu la mise à jour continue des éléments. Cela veut aussi dire qu'il faut que le dossier soit le plus complet possible.

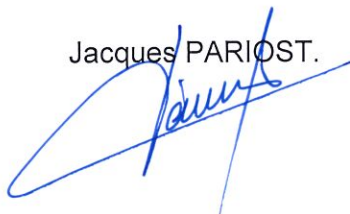
Cette procédure sera lancée vers octobre après une phase de pré-instruction de l'État.

Le comité syndical prend acte des avancées de la démarche concernant le dossier environnemental.

Séance levée à 11 heures 45.

Le Secrétaire de séance,

Jacques PARIOST.



Le Président,

Daniel POMERET.

